

Maires des P.O. Infos

N°003

07/2022

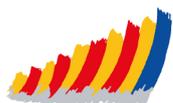
Spécial Conseil d'Administration

10^{ème} Salon des Maires, des Élus locaux et des Décideurs publics des Pyrénées-Orientales

Jeudi 23 juin 2022



Avant l'inauguration du 10^{ème} Salon des Maires, des Élus locaux et des Décideurs publics des Pyrénées-Orientales des 23 et 24 juin 2022 au Parc des Expositions de PERPIGNAN, le Conseil d'Administration de l'AMF66 s'est tenu le jeudi 23 juin 2022 à 11h00 en présence de M. Étienne STOSKOPF, Préfet des Pyrénées-Orientales.



Association des Maires, des Adjointes
et de l'Intercommunalité des Pyrénées-Orientales

Hôtel du Département,
B.P. 906 - 66906 PERPIGNAN Cedex
Tel: 04.68.85.89.60 - Fax : 04.68.34.10.28
Email : contact@amf66.fr
Site Internet : www.amf66.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AMF66



Le Président a demandé aux membres du Conseil d'Administration d'observer une minute de silence en hommage à :

- Monsieur Jean CARRERE – Ancien Maire d'ARGELES-SUR-MER
- Monsieur Albert TRUNO – Ancien Maire de LATOUR-DE-CAROL
- Monsieur Stanislas JONQUERES D'ORIOLO – Conseiller Municipal à CORNEILLA-DEL-VERCOL
- Madame Chantal MEURET – Conseillère Municipale à OPOUL-PERILLOS

➤ Tournoi de pétanque Guy MALE

Le Président rappelle que le traditionnel tournoi de pétanque Guy MALE, se tiendra au boulodrome de CLAIRA, le samedi 2 juillet 2022 à partir de 8h30 et se terminera aux alentours de 13h30 avec un déjeuner offert par l'Association servi à la salle polyvalente (à côté du boulodrome).

Il précise que ce tournoi, qui se veut convivial et gratuit, est ouvert aux élus et aux fonctionnaires territoriaux ou accompagnants.

Il ajoute que, comme chaque année, le SYDEEL66 et la société COM'MEDIA sont les partenaires privilégiés de cet évènement et les remercie de leurs soutiens indéfectibles.

➤ Congrès départemental 2022

Le Président rappelle que le Congrès Départemental est fixé au Samedi 15 octobre 2022 à la salle polyvalente Francois. ESTER de SAILLAGOUSE.

Il indique que l'Association fera appel aux services du traiteur BONZOM et que le repas sera servi au Gymnase de BOURG-MADAME.

La thématique du salon sera « En remontant la Têt » afin de mettre en perspective les problématiques et projets qui traversent notre Département.

A l'image de l'édition 2021 lors de laquelle la table ronde avait travaillé sur les enjeux de l'Agriculture dans notre Département, un focus sera également réalisé sur un thème qui participe à la vie de nos collectivités.

➤ Analyse Juridique concernant le PGRI 2022-2027

Le Président rappelle le travail que réalise l'Association auprès des Communes, en partenariat avec les Syndicats de Bassins versants, les SCOT et l'Agence d'Urbanisme Catalane.

Pour accompagner les communes de la façon la plus pragmatique possible, alors que le PGRI est adopté mais non encore retranscrit dans les PPR et donc les PLU et les PLUi, les Présidents des SCOT Plaine du Roussillon et Littoral Sud et l'Association des Maires, des Adjointes et de l'Intercommunalité des Pyrénées-Orientales ont élaboré début Juin 2021, un « guide d'aide à la décision sur les demandes d'autorisation d'urbanisme en zone inondable au regard du PGRI » à la fois exhaustif et didactique réalisé en partenariat avec le Cabinet d'Avocats HG & C.

Dans le cadre de l'enquête publique concernant le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) Rhône-Méditerranée 2022-2027, l'Association a missionné l'Agence d'Urbanisme Catalane afin qu'elle propose un avis technique et objectif sur les risques et enjeux de la révision du PGRI 2022-2027, à l'aune des intérêts de nos territoires.

Cet avis avait alors été proposé aux communes et EPCI afin qu'elles prennent position dans cette problématique et que les collectivités pouvaient adopter par la voix d'une délibération ou bien de faire parvenir par courrier à l'attention de Monsieur Pascal MAILHOS, Préfet coordonnateur du bassin Rhône-Méditerranée.

➤ Présentation du champ d'application de la loi Climat sur l'objectif « zéro artificialisation nette des sols » ZAN

Le Président demande à Jean Paul BILLES, Président de l'AURCA et Maire de PEZILLA-LA-RIVIERE de présenter le champ d'application de la Loi Climat et résilience sur l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

Le Président de l'AURCA détaille dans les objectifs et la construction de cette loi.

Il précise que cette dernière, réalisée sans aucune concertation des élus locaux soulève une problématique en matière de consommation d'espace et d'aménagement du territoire.

En effet, l'objectif ZAN étant en 2050 d'atteindre une Zéro Artificialisation des sols, la Loi oblige à consommer sur les 10 prochaines années moins de la moitié de l'espace utilisé lors des 10 dernières années.

Il indique donc que les collectivités les plus vertueuses et sobres en termes d'Artificialisation des sols seront fortement pénalisées par rapport à celles qui se sont sensiblement étendue ces 10 dernières années.

L'AURCA et l'AMF66 travaille auprès de la Région Occitanie et du SRADDET pour demander des dérogations, spécifiquement sur les secteurs qui accueillent des flux de nouveaux arrivants ainsi que les territoires en cours de fort développement économique.

➤ Situation sur les violences faites aux élus

Le Président informe que, suites aux nombreuses agressions intervenues lors des mois de Mai et Juin 2022 dont les élus des communes de LATOUR-DE-FRANCE, MILLAS, ANSIGNAN, SAINT-MARSAL et COUSTOUGES ont été victimes, il apparaît nécessaire à l'Association de se positionner face aux attaques perpétrées contre des représentants de la Républiques et de l'autorité publique.

Il précise qu'à chaque fois, il a écrit personnellement au Maire de la commune mais également à l' élu qui a été la cible de ces agressions infames.

Les relations avec les services de la Gendarmerie des Pyrénées-Orientales et du Procureur de la République de Perpignan doivent être renforcées afin d'assurer un soutien et un accompagnement efficace auprès des élus locaux.

➤ Commission Thermalisme et Santé de l'Association : Travaux sur la Désertification Médicale

Le Président rappelle que, lors du Conseil d'Administration de l'Association en date du 21 avril 2022 à PONTEILLA-NYLS, il a présenté les retours de l'observatoire départemental concernant la problématique de la désertification médicale lors duquel 67 communes et 3 EPCI avaient participé.

Afin de poursuivre cette dynamique, il informe qu'il a mandaté Yves PORTEIX, Maire de SOREDE et animateur de notre commission Thermalisme et Santé afin qu'il organise un groupe de réflexion ad hoc pour travailler sur la désertification médicale à l'échelle des Pyrénées-Orientales mais surtout de recenser les bonnes pratiques et expériences positives.

Dans ce contexte, une première réunion est organisée le lundi 18 juillet prochain à BOMPAS afin d'évoquer l'ensemble des dispositifs existants sur le Département. Monsieur le Préfet, Monsieur le Directeur Départemental de l'Agence Régionale de Santé ainsi que les représentants du Département des Pyrénées-Orientales et la Région Occitanie seront conviés à participer à ce groupe de travail.

Le Sénateur Jean SOL ainsi que les représentants des Ordres des Médecins et Pharmaciens seront également invités.

Le Président signale que, lors du Congrès Départemental du samedi 15 octobre 2022 à SAILLAGOUSE, Yves PORTEIX sera chargé de présenter une synthèse qui valorisera les dispositifs qui fonctionnent, à l'échelle départementale, pour lutter contre la désertification médicale.

➤ Les capacités financières des communes par Monsieur Yves PORTEIX, Maire de SOREDE

Monsieur le Maire saisi le Préfet concernant l'effet ciseaux qui opère sur les budgets communaux des municipalités et la perte d'autonomie financière manifestée notamment par la disparition de la Taxe d'habitation.

Il précise que l'étouffement financier caractérisé par le transfert des compétences de l'Etat vers les collectivités pèse trop lourdement sur les fonctionnements des municipalités et que la prise en charge du coût des A.E.S.H. dans les petites communes lors des temps périscolaires dès la rentrée de septembre 2022 vient accentuer ce sentiment d'impasse budgétaire.



Association des Maires, des Adjointes et de l'Intercommunalité des Pyrénées-Orientales

➤ Situation des voiries en zone forestière par Monsieur Claude GRAU, Maire d'EGAT

Monsieur le Maire interpelle Monsieur le Préfet sur les difficultés spécifiques pour les communes en zone de montagne qui rencontrent des surcoûts particuliers en matière d'entretien de voirie et de déneigement.

Les conditions climatiques et les usages détériorent de façon accélérées la bande roulante des voiries et engagent des dépenses d'investissements lourdes et fréquentes.

➤ Problématique des ASA et de la gestion de la ressource en eau par Monsieur Jacques BAYONA, Maire de SAINT-PAUL-DE-FENOUILLET

Monsieur le Maire saisit le Préfet concernant la problématique financière que rencontre les Associations Syndicales Autorisées (ASA) qui gèrent les canaux d'irrigations à destination de l'Agriculture.

L'Agence de l'Eau ayant modifié sa tarification, certaines ASA sont financièrement asphyxiées par une redevance de prise d'eau multipliée par 7.

La pérennité de ces structures est donc mise en péril par les nouveaux règlements imposés, sans concertation aucune par l'Agence de l'Eau. Le risque de reprise en régie directe de cette compétence par les communes n'ayant ni l'ingénierie ni les moyens financiers adéquats questionne fortement sur la pertinence de cette nouvelle tarification.

➤ Actualité de l'AMF66

- Tournoi de pétanque Guy MALE à CLAIRA
Le 2 juillet 2022 à 8h30 suivi d'un déjeuner.

- Accueil d'une délégation d'élus au Palau de la Generalitat – BARCELONE
Le 20 juillet 2022, après-midi.

- Commission désertification médicale à BOMPAS

- Carrefour de l'Intercommunalité au sujet du CDVLP à ARGELES SUR MER.



SALON
des MAIRES, des
et des DÉCIDEURS PUBLICS
des PYRÉNÉES-ORIENTALES

PARC EXPO DE PERPIGNAN 23 & 24 JUIN 2022

ENTRÉE LIBRE SUR INSCRIPTION - WWW.SALONDESMAIRES-PO.FR

ISSN 2268 - 5278

ÉVÈNEMENTS À NOTER

> Congrès départemental : Le 15 octobre 2022 à la salle polyvalente de SAILLAGOUSE

> Congrès National des Maires de France : du 22 au 24 novembre 2022 à PARIS

Vous pouvez retrouver toutes les dates des réunions de formations et d'information et vous inscrire sur l'agenda du site Internet de l'AMF66 : www.amf66.fr